

Direction de l'animation des politiques  
publiques interministérielles

Belfort, le

- 9 AVR. 2024

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Avis de participation du public par voie électronique

### Commune de ROUGEMONT-LE-CHATEAU

Une procédure de participation du public par voie électronique est organisée du **22 avril 2024 à 9 heures au 7 mai 2024 à 17 heures** sur la demande présentée par la société Carrières et Matériaux Nord-Est (CMNE) concernant les modifications des conditions d'exploitation de la carrière de Rougemont-Le-Château, autorisée par l'arrêté préfectoral n° 1269 du 20 juillet 1995 modifié. La prolongation de la durée de l'autorisation actuelle de 3 ans et 11 mois supplémentaires est notamment sollicitée.

#### Pendant la durée de la participation du public :

- le dossier de demande présenté par la société Carrières et Matériaux Nord-Est (CMNE) dont le siège social est situé 44 Boulevard de la Mothe à Nancy (54000) est consultable sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort : <https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr> Rubriques / Actions de l'Etat / Environnement / Participation du public, consultations et enquêtes publiques / Participation du public, consultation et enquêtes publiques en cours.

- le public peut formuler ses observations à l'adresse électronique suivante : [pref-consultation-icpe@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:pref-consultation-icpe@territoire-de-belfort.gouv.fr)

A l'issue de la participation du public, l'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet du Territoire de Belfort.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le préfet et par délégation  
la cheffe du bureau de l'aménagement  
du territoire et de l'environnement

  
Laurence SCHLOTTER